

Rapport sur la réforme du bac: le Sgen-CFDT jugera sur pièces

Le Sgen-CFDT attend la publication du rapport Mathiot pour se prononcer sur son contenu et sur les possibilités qu'il ouvrira, ou non, de faire évoluer positivement le lycée.

Pour le Sgen-CFDT une réforme du baccalauréat n'a de sens que si elle entraîne une évolution du lycée vers :

- un lycée plus juste socialement
- un lycée qui permet un parcours bac -3 bac +3 développant l'émancipation, un lycée dans lequel les personnels ont le pouvoir d'agir sur leur travail.

En conséquence le Sgen-CFDT se prononcera sur le rapport et la réforme à venir en fonction de plusieurs critères dont :

- une évolution réelle de l'architecture globale du lycée **sans mise à l'écart du bac professionnel.**
- les **marges d'initiative** laissées aux équipes dans les modalités d'organisation et la prise en compte de la semestrialisation dans l'organisation des services.
- le temps dévolu à l'**accompagnement des parcours des élèves.**
- une évolution des programmes favorisant **pédagogie de projet et pluridisciplinarité.**
- la désintensification du temps de travail des élèves est un autre objectif à atteindre pour un **lycée moins génératrice de stress** (moins d'heures de cours pour laisser du temps à la remédiation et à l'accompagnement).
- la **prise en compte dans le service des enseignants** de la co-intervention, la pluridisciplinarité, la formation continue sur site et qui permette de favoriser et/ou de choisir le travail en équipe.

Lire tout l'article



École inclusive : des moyens en trompe l'œil

Le 4 décembre dernier, le gouvernement a annoncé la création de 11200 postes d'AESH. Le Sgen-CFDT se réjouit de la transformation de contrats aidés en emplois d'AESH, mais le flou entre emplois et équivalents temps plein (ETP) masque une économie de 400 emplois. Les emplois d'AESH s'organisent en réalité sur une modalité de temps partiels imposés de 60% en moyenne. Le Sgen-CFDT demande donc à nouveau la création d'emplois à temps plein. Il revendique aussi une formation à la hauteur des enjeux pour ces agents du service public.

Réforme du collège Le principe de calcul des DGH

Les collèges sont maintenant dotés à la structure (un nombre d'heures en fonction du nombre de classes) selon les principes présentés ci-dessous.

Des heures pour couvrir l'horaire des élèves

Chaque élève doit recevoir 26 heures de cours par semaine, sauf enseignement des langues anciennes ou régionales ou classes bilangues ou bilingues ou langues et cultures européennes.

Sur ces 26 heures, 3 ou 4 heures sont consacrées aux enseignements complémentaires :

- Pour le cycle 3 (qui s'achève en 6e), 3 heures d'Accompagnement Personnalisé ou d'EPI.
- Pour le cycle 4 (5ème-4ème-3ème), 4 heures d'Accompagnement Personnalisé ou d'EPI.

Il s'agit d'un horaire moyen par semaine, qui peut être annualisé : par exemple sur une « semaine interdisciplinaire ». Les EPI et l'AP ne sont donc pas des heures qui s'ajoutent à l'horaire disciplinaire, ils en font partie.

Cela veut aussi dire qu'en AP et dans un EPI, on ne fait pas autre chose que son programme et/ou les parcours (artistique et culturel, avenir, citoyen) et/ou éducation aux médias et à l'information (EMI).

Un total d'heures supérieur à l'horaire élèves

La Dotation Horaire Globale sera faite à la structure : 29 heures par classe, soit 26 heures élèves et 3 heures de « marge professeur » pour permettre de financer le latin, des dédoublements, de la coanimation en EPI, de l'AP... selon le projet d'établissement et les propositions du conseil pédagogique (instance devenant essentielle avec cette réforme).

Un exemple

Par exemple, pour un collège de 16 classes (4 par niveau), cela représentera 48 heures/semaine. Une partie de cette marge sera utilisée sur des actions systématiques : pour le latin (7h) ou pour faire des groupes disciplinaires sur un niveau particulièrement chargé. Si toute la DHG n'est pas utilisée, les HSA restantes seront converties en HSE pour financer des actions ponctuelles, à condition que cela soit face à un groupe d'élèves..

Le Sgen-CFDT Bretagne revendique:

- Un seuil d'ouverture de classe à 28 élèves en 6ème et pas 30 comme actuellement (23 dans l'éducation prioritaire)

- Une dotation en plus de la DHG pour les options breton et gallo.